

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, Monsieur **Thierry MOSIMANN**
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE VOL LIBRE**
représentée par son président, Monsieur **Jean-Pierre POULEAU**
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 304 734 007 00053

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 420 171 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 167 112 €, le solde restant s'élève à 253 059 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **10 821 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **30 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **450 171 €**.

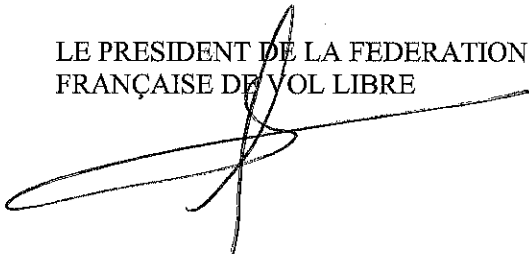
ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le

11 MAI 2015


LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE VOL LIBRE



LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports

Thierry MOSIMANN



LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL

Par délégation du contrôleur général
économique et financier

- 4 MAI 2015

Michèle DUCHEMIN

2101 265105

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
540 EAST 57TH STREET
CHICAGO, ILL. 60637

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire



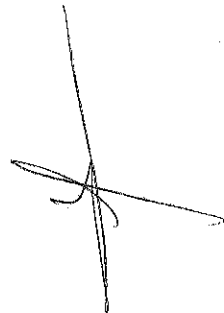
Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2013		2014		2015		2016		2017	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires		30509	31000	30127	31000	32000	33000	34000			
Nombre de licences		11610	15000	13086	15000	16000	17000	18000			
Nombre total de licences et d'ATP		42119	46000	43213	46000	48000	50000	52000			
Nombre et taux de licences féminines		4548 (14,91%)	7500 (24,19%)	(%)	7500 (24,19%)	8100 (24,38%)	8100 (24,55%)	8400 (24,71%)			
Nombre et taux de licences en ZUS		(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)			
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans		2259 (7,4%)	2800 (9,03%)	(%)	2800 (9,03%)	(%)	(%)	(%)			
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap		79	110	0	110	120	130	140			
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des opérations sportives											
Solidité financière		22,19	25,0 %	0	25,0 %	25,0 %	25,0 %	25,0 %			
Conforter le rang de la France par les grandes nations sportives											
Rang sportif de la France		1	1	1	1	1	1	1			
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs											
Taux de suivi médical complet - SHN		%	100%	%	100%	100%	100%	100%			
Taux de suivi médical complet - Espoirs		%	100%	%	100%	100%	100%	100%			
Emplois d'avenir											
Nombre d'emplois d'avenir		2	2	1	2						
Lettres de missions signées dans CTS-Web											
Nombre et taux de lettres de missions signées		7 (53,85%)	100%	11 (84,62%)	100%						

Objectifs partagés		N-2		N-1		N		N+1		N+2	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Renforcer la structuration de la fédération pour accroître l'efficacité de son action.		46%	100%	85%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Améliorer l'accessibilité du vol libre à tous les publics et en particulier aux femmes, aux handicapés et aux jeunes		4	4		4	5	6	7			
Améliorer l'accessibilité du vol libre à tous les publics et en particulier aux femmes, aux handicapés et aux jeunes		6%	7%	6,41%	7%	7%	8%	8%			
Améliorer l'accessibilité du vol libre à tous les publics et en particulier aux femmes, aux handicapés et aux jeunes		16	20	21	20	20	20	20			
Améliorer l'accessibilité du vol libre à tous les publics et en particulier aux femmes, aux handicapés et aux jeunes			65	43	65	70	75	80			

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Améliorer la sécurité de nos disciplines et des pratiquants	Opération brevet de pilote "2015" (indicateur pourcentage de pilotes brevetés parapente et delta).	494	56%	60%	63%	65%	66%
Préserver nos espaces de pratiques et leur accessibilité à tous	Nombre de dirigeants bénévoles ayant suivi les formations FFVL-espace aérien.		17	19	20	21	22
Renforcer le rôle de la FFVL au niveau international	Nombre de participation d'élus dans les instances internationales - toutes activités.	4	5	5	5	6	6
S'inscrire dans une stratégie de développement durable pour le vol libre	Etapes du déploiement d'une filière de recyclage (futur indicateur % de matériel recyclé).		en cours	Etude de faisabilité	Etude de faisabilité	Etude de faisabilité	Etude de faisabilité
Structurer et renforcer la politique du sport de haut niveau	Nombre de sportifs issus des structures d'entraînement sélectionnés en équipe de France sur les compétitions de référence (indicateur PP et kite)	100%	100%	80%	80%	80%	80%
Structurer et renforcer la formation et l'encadrement des pratiquants, des élus, des cadres, des enseignants de l'Educ Nat et des jurys.	Nombre de cadres bénévoles formés et/ou remis à niveau par an (toutes activités)			130	130	130	130
Accompagner les disciplines en construction. Le boomerang.	Augmentation du nombre de licenciés. + 10% par an pendant l'olympiade.		+22%	+10%	+10%	+10%	+10%
Examens du SMR	Taux de suivi.			100%	100%	100%	100%
Structurer et renforcer la politique du sport de haut niveau	Taux de passage du collectif relève au collectif senior (indicateur PP et kite)			15%	15%	15%	15%
Structurer et renforcer la politique sportive de la FFVL (hors haut niveau)	Maintenir le rang de la France au niveau mondial (indicateur en volige parapente)	1	1	1	1	1	1
Animer les réseaux des écoles professionnelles de kite, parapente et delta sur tout le territoire.	Licencier et fidéliser les pratiquants qui s'adresse à ces structures. Taux de fidélisation.			20%	22%	24%	26%



Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. Référal
	Budget	Demandé	Accordé	
Renforcer la structuration de la fédération pour accroître l'efficacité de son action.	22 821 €	16 821 €	14 821 €	8 000 €
Action 1	12 000 €	6 000 €	4 000 €	8 000 €
Structuration fédérale	12 000 €	6 000 €	4 000 €	8 000 €
Action 2	10 821 €	10 821 €	10 821 €	0 €
Indemnités de surléons des CTS (CTS)	10 821 €	10 821 €	10 821 €	0 €
Améliorer l'accessibilité du vol libre à tous les publics et en particulier aux femmes, aux handicapés et aux jeunes	10 821 €	10 821 €	10 821 €	0 €
Action 1	121 573 €	83 500 €	81 500 €	40 073 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	121 573 €	83 500 €	81 500 €	40 073 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	45 500 €	36 500 €	36 500 €	9 000 €
S'inscrire dans une stratégie de développement durable pour le vol libre	76 073 €	47 000 €	45 000 €	31 073 €
Action 1	1 000 €	700 €	700 €	500 €
Structuration fédérale	1 000 €	700 €	700 €	500 €
Améliorer la sécurité de nos disciplines et des pratiquants	1 000 €	700 €	700 €	500 €
Action 1	108 290 €	46 000 €	45 000 €	63 290 €
Structuration fédérale	108 290 €	46 000 €	45 000 €	63 290 €
Structurer et renforcer la politique sportive de la FFVL (hors haut niveau)	46 000 €	25 000 €	21 000 €	25 000 €
Action 1	46 000 €	25 000 €	21 000 €	25 000 €
Structuration fédérale	46 000 €	25 000 €	21 000 €	25 000 €
Accompagner les disciplines en construction. Le boomerang.	24 800 €	12 000 €	10 000 €	14 800 €
Action 1	24 800 €	12 000 €	10 000 €	14 800 €
Structuration fédérale	24 800 €	12 000 €	10 000 €	14 800 €
Structurer et renforcer la politique du sport de haut niveau	24 800 €	12 000 €	10 000 €	14 800 €
Action 2	549 000 €	264 500 €	229 000 €	320 000 €
Aides personnalisées (AP)	528 000 €	247 500 €	213 000 €	315 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	60 000 €	60 000 €	30 000 €	30 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	267 000 €	123 500 €	123 500 €	143 500 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	108 000 €	37 000 €	35 000 €	73 000 €
Action 3	93 000 €	27 000 €	24 500 €	68 500 €
Accompagnement sanitaire préventif	21 000 €	17 000 €	16 000 €	5 000 €
Examens du SMR	21 000 €	17 000 €	16 000 €	5 000 €
Action 3	27 000 €	25 000 €	23 350 €	3 650 €
Accompagnement sanitaire préventif	27 000 €	25 000 €	23 350 €	3 650 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	7 000 €	5 000 €	5 000 €	2 000 €
Action 4	20 000 €	20 000 €	18 350 €	1 650 €
Structurer et renforcer la formation et l'encadrement des pratiquants, des élus, des cadres, des enseignants de l'Educ Nat et des jurys.	20 000 €	20 000 €	18 350 €	1 650 €
Action 4	52 000 €	23 000 €	14 000 €	38 000 €
Formations fédérales	52 000 €	23 000 €	14 000 €	38 000 €
Animer les réseaux des écoles professionnelles de kite, parapente et delta sur tout le territoire.	52 000 €	23 000 €	14 000 €	38 000 €
Action 4	104 000 €	40 000 €	11 000 €	93 000 €
Professionnalisation de l'activité	104 000 €	40 000 €	11 000 €	93 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	104 000 €	40 000 €	11 000 €	93 000 €
Action 1	0 €	0 €	0 €	0 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	1 056 484 €	536 521 €	450 171 €	606 323 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :
 - cat 61 (indemnité des CTS)
 - cat 64 (transfert direct aux assoc.)

30 000 €

420 171 €

10 821 €

400 350 €

MINISTERE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FF VOL LIBRE

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 10 821 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
GOUESLAIN Yves	DTN	X		7 729 €	

TOTAL 7 729 €

+ charges correspondantes 3 092 €

Total de la subvention 10 821 €

